

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL394

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 16

À la seconde phrase de l'alinéa 23, substituer aux mots :

« du référent »

les mots :

« de ce dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.